

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent(e)		<input type="checkbox"/> Au
Matricule : 1415		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre
Nom & Prénom : HOUSSAINI LAHSEN		
Date de naissance : 15.06.1952		
Adresse : 7 lot Haïd Allee des Lauriers		
Tél. : 06 61 17 61 47 Total des frais engagés : 6867,80 DH		

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

Cadre réservé au Médecin : Dr. AZHAR MUSTAPHA OPHTALMOLOGUE 131, Boulevard Abdelmoumen 4ème Etage N° 15 - CASA Tél./Fax : 0522 27 60 51	
Cachet du médecin : 23 MAR 2021	
Date de consultation :	
Nom et prénom du malade : ELOJAZZANI AMINA Age: 60 ans	
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	
Nature de la maladie : Phlycténe conjonctivale + Auy	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent ou au médecin conseil de la Mutuelle.	
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je le fais à : 21 MAI 2021	
Fait à : Casablanca	
Signature de l'adhérent(e) : I. BOUZACHANE R. ACCUEIL	
Le : 28/05/2021	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

des des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3 MAR 2021	Q		300	DRP: 091647951 AZHARI MUSTAFA, OPHTHALMOLOGIST, 31, Boulevard d'Antibes, 76170, France

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE TADJANT LAMSEFER WAFAA 1 Bia Route Tadjant 23 21 01	<u>22/03/21</u>	<u>167,82</u>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du oratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
UNUVISION - CASA client - Optométriste Centre Commercial Mariane Casablanca 0522 50 02 20 0522 479700036	08/04/2021					Monture + Verres 6500.014

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mustapha AZHARI

Spécialiste des Maladies
et de la Chirurgie des Yeux
Ancien Interne des hôpitaux
de Toulouse (France)

Laser Excimer - Strabisme
Contactologie



الدكتور مصطفى أزهري

اختصاصي في أمراض
وجراحة العيون
طبيب سابق بمستشفيات
تولوز - فرنسا

جراحة بالليزر - علاج الحول

العدسات اللا صلبة
22 mars 2021

Mme EL OUAZZANI Amina

Casablanca, le

14/02

THEALOSE COLLYRE

1 GOUTTE X 3 à 5 FOIS PAR JOUR , dans les deux yeux
pendant 2 Mois

20/02

FRAKIDEX POMMADE

1 application le soir au coucher pendant 08 jours aux deux yeux

MA

3662042003295

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura-Maroc
N°Homologation Maroc :
1573/2018/DMP/20DM
PPC : 147,00DH

VR2



VR2

FRAKIDEX Pom. Ophta. 5 g
Distribué par : ZENITHPHARMA
96 zone industrielle Tassila Inezgane,
Agadir - Maroc. PPV : 20,80 dh
AMM N°30/19/DMP/21/NRQDNM

14/02

PHARMACIE TADDART
LAMSEFICK WATTA
2 Bis, Route Taddart
10520 Casablanca

Dr. AZHARI Mustapha
OPHTALMOLOGUE
731, Boulevard Abdelloumen
4ème Etage N° 15 - CASA
Tél./Fax : 0522 27 60 61

131. شارع عبد المؤمن (زاوية زنقة كاليان) إقامة جوهرة عبد المؤمن - الطابق 4 - الرقم 15 - الدار البيضاء

131, Bd. Abdelmoumen (Angle Rue Galien) Résidence Jawharat Abdelmoumen - 4 ème Etage - N° 15 - Casablanca

Tél. / Fax: 05 22 27 60 61 - Tél. : 05 22 47 30 38 / E-mail : azamus2000@yahoo.fr

Dr. Mustapha AZHARI

Spécialiste des Maladies
et de la Chirurgie des Yeux
Ancien Interne des hôpitaux
de Toulouse (France)

Laser Excimer - Strabisme
Contactologie



الدكتور مصطفى أزهري

اختصاصي في أمراض
وجريدة العيون
طبيب سابقاً بمستشفيات
تولوز - فرنسا

جراحة بالليزر - علاج الحول

العدسات اللا صلقة
22 mars 2021

Mme EL OUAZZANI Amina Casablanca, le

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets multi-couches

VL : OD = + 2.00 (- 0.25 à 90°)

OG = + 2.00 (- 0.25 à 105°)

VP : ODG = Add : + 2.25

Dr. AZHARI Mustapha
OPHTHALMOLOGUE
731, Boulevard Abdelmoumen
4ème Etage N° 15 - CASA
Tél./Fax: 05 22 27 60 61

Dr. AZHARI Mustapha
OPHTHALMOLOGUE
731, Boulevard Abdelmoumen
4ème Etage N° 15 - CASA
Tél./Fax: 05 22 27 60 61

131. شارع عبد المؤمن (زاوية زنقة غاليان) إقامة جوهرة عبد المؤمن - الطابق 4 - الرقم 15 - الدار البيضاء

131, Bd. Abdelmoumen (Angle Rue Galien) Résidence Jawharat Abdelmoumen - 4 è Etage - N° 15 - Casablanca

Tél. / Fax: 05 22 27 60 61 - Tél. : 05 22 47 30 38 / E-mail : azamus2000@yahoo.fr

CHRONOVISION - CASA

Centre Commercial Marjane
Californie - Casablanca
Tél & Fax : 05 22 50 02 20

Facture

Nº 003331

16

Nom : Le EL Ghazzou

Prénom : Amélie

Casablanca, le : 08/04/2021

Désignation	Quantité	P.U. T.T.C	Montant T.T.C
Une Flasque optique à verres progressifs Antireflet	1	1500	1500
09. (-0125 a: 90°) +2.00	1	2500	2500
09. (-0125 a: 105°) +2.00	1	2500	2500
Add: +2.25			

Dont T.V.A. 20%: 1083.34

Total I.I.C.

6500 DA

Réglement par : puyc

Réglement par : Pluie

La présente facture est arrêtée à la somme de :

Le présent arrêté est en force à la commune de ...